

CONTACTS

Le projet ASAPP de l'INAMI, finance l'intervention de professionnels à domicile pour la mise en place d'un réseau d'aide formel et informel, ayant pour objectif le maintien à domicile.

Ce projet multidisciplinaire et innovant s'inscrit dans la continuité de plusieurs rapports* confirmant que la formation des aidants et la prise en compte du patient dans son environnement, constituent les approches les plus efficaces pour la gestion des symptômes neuropsychiatriques.

Ce programme est gratuit pour les bénéficiaires.

* *Rapports de la Fondation Roi Baudouin, rapport KCE « Démence : quelles interventions non pharmacologiques » et conclusions basées sur l'évidence (Evidence Based medicine – EBM)*

INFORMATION, INSCRIPTION, VISITES À DOMICILE (PSYCHOLOGUE ET ERGOTHÉRAPEUTE) ET FORMATION DES AIDANTS

Alzheimer Belgique ASBL

Contact : Anouk DUFOUR ou Eugénie LEMAIRE

Tél. 02/428.28.10

ergo@alzheimerbelgique.be

www.alzheimerbelgique.be



CASE MANAGEMENT INFIRMIER

Arémis

Contact : Céline DUHOUX

Tél. 02/649.41.28

aremis.p3@gmail.com

www.aremisa-sbl.org



SUIVI MÉDICAL DU PROGRAMME

Docteur Jean-Christophe BIER Neurologue

Membre du Comité Scientifique

d'Alzheimer Belgique ASBL

jean-christophe.bier@erasme.ulb.ac.be

PROJET ASAPP

Aide et Soutien aux Aidants Proches et aux Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés



OBJECTIF

Le projet vise à favoriser le maintien à domicile, la préservation de l'autonomie et la qualité de vie du patient et de son aidant en agissant sur deux aspects :

- la formation de l'aidant sur la maladie et ses manifestations, les comportements à adopter, au travers d'un cycle de 10 séances collectives.
- l'intervention multidisciplinaire et personnalisée au domicile du patient (accompagnement spécialisé dans le milieu de vie par un.e ergothérapeute, psychologue ou case-manager).

Ce programme contribue à favoriser le bien-être à domicile des patients et de leurs aidants en les accompagnant dans la gestion de la maladie.

PUBLIC CIBLE

Il s'adresse aux personnes atteintes de troubles cognitifs et de perte d'autonomie (maladie d'Alzheimer ou affections apparentées) ainsi qu'à leurs aidants.

MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉROULEMENT

La participation du patient et de son aidant dans le programme nécessite une prescription médicale du médecin, spécialiste ou généraliste.

Le programme propose :

- des visites à domicile d'un(e) psychologue, d'un(e) ergothérapeute ou d'un(e) case manager pour une durée maximale de 6 mois ;
- possibilité de 10 séances de 2 heures de formation pour l'aidant (groupe de 10 personnes max.).

BÉNÉFICES ATTENDUS

Grâce à la coordination entre les différents partenaires, les bénéfices attendus pour les patients et leurs aidants sont de :

- ➔ mieux comprendre la maladie pour mieux la vivre ;
- ➔ identifier et de mettre en oeuvre les solutions nécessaires à la continuité de la vie à domicile (adaptation du domicile et des activités quotidiennes, autonomisation) ;
- ➔ améliorer les relations patients/aidants et leur qualité de vie.

Au-delà du maintien à domicile, les bénéfices attendus pour **le patient** sont de :

- maintenir les capacités résiduelles et activités de socialisation par la participation et/ou la reprise d'activités ;
- préserver ou améliorer la qualité des interactions avec ses proches ;
- mieux exprimer ses émotions ;
- diminuer son éventuelle anxiété.

Pour **les aidants**, ce projet vise à :

- mieux comprendre la maladie, son évolution et ses manifestations et à s'y adapter ;
- mieux vivre avec la personne malade ;
- mieux prévenir les difficultés et incidents (dont les chutes) dans la vie quotidienne ;
- favoriser les échanges avec d'autres aidants.